

# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

## «Treasure Hunt »

### **1. Organisation**

L'ETUDIANT, Société par actions simplifiée au capital de 20 809 298 euros, dont le siège social est sis 29, rue de Châteaudun – 75009 Paris (RCS Paris n° 814 839 783), organise, pour les visiteurs du site <http://letudiant.fr/>, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « *Treasure Hunt* » (ci-après dénommé le « Jeu-Concours »).

### **2. Durée**

Le Jeu-Concours se déroulera du 7 mars 2016 (00h01) au 22 mars 2016 (23h59), selon les modalités prévues au présent règlement.

L'ETUDIANT se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce Jeu-Concours. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

### **3. Participation**

Ce Jeu-Concours est exclusivement réservé à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de L'ETUDIANT et des membres de leur famille, ainsi que des sociétés partenaires de L'ETUDIANT à l'occasion de ce Jeu-Concours.

Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable des deux parents ou du tuteur légal pour participer au concours et accepter le présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant en l'absence de justifications de cette autorisation.

L'inscription et la participation au Jeu-Concours se font exclusivement sur le site : <http://www.letudiant.fr>

La participation au Jeu-Concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du Jeu-Concours et/ou aux modalités d'attribution des lots, ou de manière générale, tout non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement, entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

Pour s'inscrire au Jeu-Concours, les participants devront obligatoirement :

- Fournir une adresse e-mail valide et traçable, et
- Avoir certifié avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir accepté (case à cocher).

Pour pouvoir participer au tirage au sort tel que mentionné à l'article 4 du présent Règlement, les participants doivent avoir rempli le correctement et entièrement le mail d'inscription au Jeu-Concours.

Les participants sont tenus de jouer sous leur véritable identité. Une seule inscription par personne est autorisée (même nom, même prénom, même adresse, même adresse électronique). Une adresse électronique ne peut être affectée qu'à une seule personne participante.

Les informations transmises par le participant doivent être valides, sincères, exactes et cohérentes. Toute transmission par un participant d'informations fausses, erronées, incomplètes ou inexactes entraînera l'exclusion de celui-ci.

#### **4. Tirage au sort**

un tirage au sort, effectué chaque jour du 7 mars 2016 au 22 mars 2016, permettra de déterminer les seize (16) gagnants du Jeu-Concours, le tirage final se fera parmi toutes les participations des joueurs ayant joué/gagné au moins cinq fois durant les quinze (15) premiers jours, et ayant rempli les conditions précisées ci-dessus, sous réserve de la vérification de leur éligibilité aux gains et de la vérification de leur identité. A ce titre, les gagnants pourront être amenés à fournir à Groupe Altice Media les documents suivants :

- une photocopie de leur pièce d'identité ;
- un justificatif de domicile.

#### **5. Dotations**

Le gagnant tiré au sort le 7 mars 2016 recevra un casque BEATS d'une valeur de 130 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 8 mars 2016 recevra une montre connectée d'une valeur de 150 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 9 mars 2016 recevra une enceinte JBL d'une valeur de 125 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 10 mars 2016 recevra un casque BEATS d'une valeur de 130 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 11 mars 2016 recevra une liseuse EKOBO d'une valeur de 75 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 12 mars 2016 recevra un minidrone PARROT d'une valeur de 125 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 13 mars 2016 recevra un casque BEATS d'une valeur de 130 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 14 mars 2016 recevra une enceinte JBL d'une valeur de 125 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 15 mars 2016 recevra un bracelet FITBIT d'une valeur de 140 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 16 mars 2016 recevra une casque BEATS d'une valeur de 130 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 17 mars 2016 recevra un minidrone PARROT d'une valeur de 125 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 18 mars 2016 recevra un bracelet FITBIT d'une valeur de 140 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 19 mars 2016 recevra une montre connectée d'une valeur de 150 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 20 mars 2016 recevra une enceinte JBL d'une valeur de 125 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort le 21 mars 2016 recevra une liseuse EKOBO d'une valeur de 75 euros TTC.

Le gagnant tiré au sort lors du tirage final, le 22 mars 2016 recevra une console PS4 d'une valeur de 320 euros TTC.

La valeur des lots mentionnés ci-dessus est uniquement fournie à titre indicatif. Toute variation ou écart de prix avec le prix public de quelque nature que ce soit, au jour du présent règlement ou au jour de la remise des lots, ne pourrait être imputable à Groupe Altice Media.

## **6. Remise du prix**

La gestion des lots est assurée par Groupe Altice Media.

Les gagnants seront avertis des gains et des modalités de la remise des lots au plus tard deux jours après le tirage au sort.

Afin de pouvoir bénéficier du lot, les gagnants devront répondre à Groupe Altice Media au maximum dix (10) jours après l'annonce des gagnants sur le site internet.

Aucune demande de dérogation sur les conditions d'obtention des lots ne pourra être acceptée. Des frais de mise à disposition des lots pourront éventuellement être demandés.

Groupe Altice Media et ses partenaires ne sauraient être tenus responsables de la non-attribution des lots pour raisons externes à leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, etc...). Il est expressément convenu que les gagnants ne pourront prétendre à leur lot s'ils ne se conforment pas aux modalités de mise à disposition des lots. Dans cette hypothèse, Groupe Altice Media pourra librement disposer des lots qui seront définitivement perdus pour le gagnant.

Les gagnants autorisent Groupe Altice Media à utiliser leurs coordonnées (nom, prénom et ville de résidence) dans les médias et pour toute manifestation publicitaire sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que les prix gagnés.

Les gagnants ne peuvent pas demander à ce que leur prix soit échangé contre un autre prix ou contre sa valeur en espèces ni transmis à des tiers.

Groupe Altice Media se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur équivalente ou par sa valeur en espèce, dans le cas où il lui serait impossible

de fournir le prix initialement prévu. Il pourra également en modifier les conditions de réservation.

## **7. Informatique et Libertés**

Pour les besoins du Jeu-Concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse électronique, adresse postale). Ces informations, destinées à Groupe Altice Media, sont nécessaires à la détermination des gagnants par tirage au sort ainsi qu'à l'attribution et à l'acheminement des lots auprès de ces derniers.

Conformément aux articles 38 à 43 de la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à :

Groupe Altice Media  
Jeu-Concours « Treasure Hunt »  
29, rue de Châteaudun  
75009 Paris

Les participants sont également informés que, sauf opposition de leur part lors de leur inscription ou ultérieurement par courrier (à l'adresse indiquée ci-dessus), ils pourront être amenés à recevoir des informations commerciales émanant de Groupe Altice Media et de ses filiales, et que leurs données personnelles pourront faire l'objet d'une transmission aux partenaires commerciaux du Groupe Altice Media.

## **8. Connexion et utilisation**

Groupe Altice Media rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via la page accessible à l'adresse suivante :

<http://www.letudiant.fr>

Plus particulièrement, Groupe Altice Media ne saurait être tenue responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences

pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

Il appartient donc à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger contre toute atteinte, ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique. La connexion de tout participant et la participation au Jeu-Concours se fait sous son entière responsabilité.

Groupe Altice Media ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient à participer au Jeu-Concours du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

## **9. Litige et responsabilité**

Toute participation au Jeu-Concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du Jeu-Concours et/ou du tirage au sort, entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

Il ne sera répondu à aucune demande quelle que soit sa forme (écrite, téléphonique ou télématique) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, pendant la durée du Jeu-Concours ou après sa clôture.

## **10. Règlement**

Le présent règlement peut être adressé à toute personne en faisant la demande écrite avant la clôture du Jeu-Concours à l'adresse suivante :

Groupe Altice Media  
Jeu-Concours « Treasure Hunt »  
29, rue de Châteaudun  
75009 Paris

Ce règlement peut être modifié au cours de la durée du Jeu-Concours. Dans ce cas, les articles additifs ou les modifications seront insérés dans le présent règlement.

## **11. Propriété intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu-Concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et à ce titre, protégées.

## **12. Attribution de compétence**

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu-Concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu-Concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Paris et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

Fait à Paris,

Le 7 mars 2016.